



# septembre

# septembre 2009

# 2009

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
<p>Au plus tard 20 jours ouvrables après le début de la session, le collège remet au syndicat et à la FNEEQ la liste des professeurs ainsi que celle des autres personnels et des membres du CA. (FNEEQ 4-2.02 et FAC 4-2.01)</p> <p><b>7</b> <b>FÊTE DU TRAVAIL</b></p>	<p><b>1</b> Reclassement des professeurs à la suite d'un changement de scolarité. (FNEEQ 6-1.05)</p>	2	3	<p><b>4</b> <b>Regroupement cégep Centre Saint-Pierre Montréal</b></p>	5	6
	8	9	10	11		12
14	15	16	<p><b>17</b> <b>Rentrée FNEEQ</b> Bureau fédéral Comités Salarié-es</p>	<p><b>18</b> <b>Bureau fédéral</b></p>	<p><b>19</b>                      <b>20</b> Déclaration officielle des effectifs étudiants. La charge individuelle d'un professeur est établie sur la base des données du 20 septembre pour la session d'automne. (FNEEQ et FAC Annexe I-1 g)  Le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans chaque groupe-cours apparaissant dans le détail de la charge des professeurs est celui établi à cette date.</p>	
21	<p><i>Conseil confédéral à Québec</i></p>		24	<p><b>25</b> Le CRT se réunit au cours des 5 derniers jours de septembre pour analyser l'impact de l'évolution des effectifs. (FNEEQ 1-2.26 et 8-5.08 a)</p>	26	<p><b>27</b> Entre le 20 et le 30 septembre le CRT se réunit pour évaluer l'impact de l'évolution de la clientèle (FAC 1-2.26 et 8-5.10)</p>
<p><b>28</b></p> 		<p><b>30</b> -Date limite pour créer un poste. (FNEEQ et FAC 1-2.26) -Le collège fournit à chaque professeur l'état de sa réserve de jours de congé de maladie au 1<sup>er</sup> septembre précédent. (FNEEQ 6-6.07 et FAC 6-6.06)</p>			<p>Au plus tard 30 jours ouvrables après le début de la 1<sup>er</sup> session, le collège remet au syndicat et à la FNEEQ la liste complète des étudiantes et des étudiants du régulier et de la formation continue qui suivent des cours intégrés à l'horaire du régulier. (FNEEQ 4-2.06 et FAC 4-2.05)</p>	